

MANDATÉ
le 20/10/2023 N° 2938

VILLE DE LONGUENESSE

ORDRE DE MISSION

Nous soussignés, Christian Coupez, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu le Code des Communes et notamment le livre IV,

Vu les arrêtés ministériels des 25 février 1982 et du 22 mars 1983,

Vu le décret 781 du 3 juillet 2006,

Vu la demande présentée par Madame BLOCKLET Catherine accompagnée de Monsieur le Maire COUPEZ Christian, de Madame MAHU Peggy conseillère déléguée en relations intergénérationnelles, de Monsieur BARRET Thibaut DGS et de Madame CORDIER Lydie tendant à obtenir l'autorisation de se rendre le vendredi 8 septembre 2023 à Plopsaland et à Vossenberghoogde (Belgique) pour visiter les lieux au vu de l'organisation du voyage des personnes âgées.

CONSIDERANT qu'il est indispensable que les intéressées utilisent le véhicule personnel de M. BARRET Thibault, soit un Volkswagen T-roc immatriculé GH-380-FG en raison du gain de temps et conséquemment de la réduction de dépenses pour la commune,

DECIDONS

Monsieur le Maire COUPEZ Christian, Madame MAHU Peggy, Monsieur BARRET Thibaut, Madame BLOCKLET Catherine et Madame CORDIER Lydie sont autorisés à se rendre en Belgique au vu de l'organisation du voyage des personnes âgées et à utiliser le véhicule personnel précité pour ce déplacement.

Fait à Longuenesse, le 29 août 2023



Maire,

C. COUPEZ

RECAPITULATION

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Décret et arrêtés du 10 août 1986 modifiés)

engagés par M COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longueuesse
au cours du mois de Septembre 2023

Grade :

Emploi :

Indice brut :

Indice majoré :

Résidence Administrative : LONGUEUESSE

TRANSPORTS PUBLICS :

Je déclare bénéficiaire d'une réduction de % sur les tarifs de
et de % sur les tarifs de à titre de

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel à quelque titre que ce
soit, sur les moyens de transports publics.

VEHICULES PERSONNELS :

Date de la décision d'autorisation : 28/08/2023

Circonscription territoriale visée par la décision : arrondissement
département, plus étendue que le département.

Nombre d'habitants de la résidence administrative :

Puissance fiscale de la voiture :

Nombre de kilomètres que l'agent est autorisé à parcourir
annuellement :

Nombre de kilomètres déjà parcourus depuis le début
de l'année :

FRAIS DE TRANSPORT	A. Transports publics :		=
	Chemins de fer :		
INDEMNITES JOURNALIERES	B. Indemnités kilométriques :		=
	- Automobile :		
	km à	km à	
	km à	km à	
TOTAL			=
1. Indemnités de repas		1 Indemnité de repas	= 12,90
2. Indemnité de Nuitée		Indemnité de base à	=
TOTAL			= 12,90
Frais de Transport + Indemnités Journalières > TOTAL GENERAL			= 12,90

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande
le règlement à mon profit de la somme de Douze euros et quatre vingt dix centimes

à virer sur mon compte n° FR7813507001505001727190556

Centre de chèques postaux de
ou Banque BPN ST-OMER

Fait à Longueuesse, le 13/10/2023

Le Maire  C. COUPEZ	Vu et vérifié, La services Finances  S. SCOTÉE	Le Directeur Général des Services  T. BARRET	Bon pour accord, L'Adjointe aux Finances  D. DUWICQUET
--	--	--	--

BRASSERIE
LOLO

ZEELAAN 83
8660 DE PANNE
TEL: 058/.42.09.95
BTW. BE. 0864.970.180

REG 08-09-2023 14:07
BEDIENDE 1 0001 078506

RESTO	B	€14.90
RESTO	B	€12.90
RESTO	B	€12.90
RESTO	B	€12.90
DRANK	A	€16.90
DRANK	A	€4.10
DRANK	A	€2.80
DRANK	A	€1.00

11 st

NS excl. btwA	€27.44
NS btw A	€5.76
NS excl. btwB	€47.86
NS btw B	€5.74
TOTAAL	€86.80
CASH	€86.80

Christian
Goupez

ACAS0015B05782 SEBF V1.2
PLU Hash: 8F6C458B

Controlegegevens:

08/09/2023 14:37:05

Ticketteller:

50988/ 51382 NS

Ticket handtekening:

a19575ed578b45976110

bdc67a58cd2880e6e794

Controlemodule-id:

RET05036260

VAT signing card-id:

0864970180-002

BTW-

KASTICKET

	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2020-63 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Personnel communal – Prise en charge des frais de repas en cas de déplacements professionnels

DATE DE CONVOCATION

18 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT et M. Eric FOULON, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT et Mme HUGUETTE DEWINTRE Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Delphine MALIDAN donne procuration à M. COUPEZ
M. Laurent VANDESTÉNE donne procuration à Mme LEVRAY
M. Nicolas SEGARD donne procuration à Mme DEWINTRE

ABSENTE :

Mme Daisy COUSIN

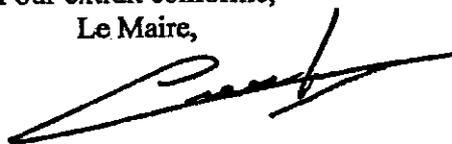
Mme Brigitte LECOUSTRE est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret du 4 juin 2020 adapte les modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents territoriaux. Ce décret actualise le décret du 19 juillet 2001 et précise les modalités de remboursement des frais de repas qui se feront désormais au réel, sur production de justificatifs de paiement et dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les nouvelles dispositions du décret du 04 juin 2020 relatives aux remboursements des frais occasionnés par les déplacements professionnels et d'actualiser la délibération n° 2002-6 du 28 février 2002 relative aux remboursements des frais de déplacements et les documents concernés
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Rendue exécutoire le 29/09/2020

Le Maire,



Christian COUPEZ